



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Règlement Championnat des Jeunes (foot à 11) saison 2020-2021

PHASE 1 : septembre 2020 à janvier 2021

PHASE 2 : janvier 2021 à mai 2021

CATEGORIE U15 D3 BRASSAGE – PHASE 1

REGLES DE MONTEES ET DESCENTES EN FIN DE 1^{ère} SOUS-PHASE (période septembre à novembre 2020)

Constitution des groupes de « Brassage D3 » de la 2^{ème} sous-phase (période novembre 2020 à janvier 2021)

- Les 9 premiers des 9 groupes de « Brassage D3 » de la 1^{ère} sous-phase (9 équipes)
- Les 3 meilleurs 2^{èmes} des 9 groupes de « Brassage D3 » (3 équipes)

Soit 12 équipes pour 2 groupes de 6 équipes

Constitution des groupes de « Brassage D4 » de la 2^{ème} sous-phase (période novembre 2020 à janvier 2021)

Toutes les autres équipes pour X groupes de 6 équipes, y compris les nouvelles équipes qui s'engageraient pour cette 2^{ème} sous-phase.

Toute nouvelle équipe sera engagée au plus bas niveau de district

Rappel : Les ententes avec un groupement ne pourront évoluer qu'au plus bas niveau (voir règlement LBF « Championnat de Bretagne Jeunes » Article 4 Paragraphe 5 Alinéa C)

REGLES DE MONTEES ET DESCENTES EN FIN DE 2^{ème} SOUS-PHASE (période novembre 2020 à janvier 2021)

Monter en D2

- Les 2 premiers des 2 groupes de « Brassage D3 » (4 équipes)

Constitution des groupes de D3 de la phase 2 (période janvier à mai 2021)

Si 0, 1 ou 2 descente(s) d'U15 R2 en U15 D1

- Les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} des 2 groupes de D2 (4 équipes)
- Toutes les autres équipes présentes en « Brassage D3 » lors de la 2^{ème} sous-phase (8 équipes)
- Les premiers et le meilleur 2^{èmes} des 7 groupes de « Brassage D4 » (8 équipes)

Soit 20 équipes pour 2 groupes de D3

Si 3 descentes d'U15 R2 en U15 D1

- Les équipes classées moins bon 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} des 2 groupes de D2 (5 équipes)
- Toutes les autres équipes présentes en « Brassage D3 » lors de la 2^{ème} sous-phase (8 équipes)
- Les premiers des 7 groupes de « Brassage D4 » (7 équipes)

Soit 20 équipes pour 2 groupes de D3

Constitution des groupes de D4 de la phase 2 (période janvier à mai 2021)

Toutes les autres équipes pour X groupes de 8 à 10 équipes, y compris les nouvelles équipes qui s'engageraient pour cette phase 2.

Toute nouvelle équipe sera engagée au plus bas niveau de district

Rappel : Les ententes avec un groupement ne pourront évoluer qu'au plus bas niveau (voir règlement LBF « Championnat de Bretagne Jeunes » Article 4 Paragraphe 5 Alinéa C)